

AFFAIRE N° 35 - Plan d'urbanisme de la Ville - Mission à confier à un urbaniste.

M. CADET donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Lors d'une séance de travail (réunion des Adjointe) qui s'est tenue dans mon bureau le 17 Octobre dernier, M. Michel HERRE, ancien Premier Ministre et Député de la Réunion, nous a suggéré de faire procéder à de nouvelles études concernant le plan-directeur d'urbanisme de la Ville (constructions en hauteur dans la périphérie de la ville, servitudes de recul dans certaines artères particulièrement étroites, etc...)

Ce travail pourrait être confié à M. ALLAIRE, Architecte Urbaniste-Conseil du Département, qui nous a donné son accord de principe.

Messieurs, je soumetts à votre décision la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide de confier à M. ALLAIRE, Architecte Urbaniste-Conseil départemental le soin de procéder à de nouvelles études concernant le plan-directeur d'urbanisme de la Ville . "

Le Maire : vu l'urgence, je vous demande, Messieurs, de bien vouloir examiner ce dossier dès aujourd'hui.

Je mets donc aux voix :

- 1°) l'autorisation d'apporter les modifications nécessaires au plan-directeur d'urbanisme de la ville ;
- 2°) l'autorisation de confier ce travail à M. ALLAIRE.

Adopté à l'unanimité.